

\$5,000 seraient nécessaires pour enlever les obstructions dans ces deux rivières.

Sir ALBERT J. SMITH—Si l'honorable monsieur attire l'attention du ministre sur l'existence d'obstructions dans ces deux rivières, causées par des bois flottants, je ferai faire une enquête, et ferai enlever ces obstacles, si c'est nécessaire.

Crédit voté.

XIV. PHARES ET SERVICE COTIER.

127. Salaires et allocations des gardiens de phares. \$151,558 00

M. LANGEVIN—Pourquoi le gardien du phare de Kamouraska a-t-il reçu une augmentation de salaire ?

Sir ALBERT J. SMITH—Parce que ce phare fixe a été changé en feu tournant, ce qui demande plus de temps, de soin et de responsabilité.

M. LANGEVIN—Le salaire du gardien à Métis a été réduit de \$20, et je suppose que cela est dû à ce que son feu a été rendu fixe, de tournant qu'il était auparavant.

Sir ALBERT J. SMITH—Je ne crois pas qu'aucune réduction ait été faite; je m'en informerai.

Il est six heures, et l'Orateur quitte le fauteuil.

SÉANCE DU SOIR.

M. LANGEVIN—Depuis combien de temps le gardien des phares d'alignement de Tadoussac occupe-t-il ce poste ?

Sir ALBERT J. SMITH—Depuis trois ans, je crois.

M. LANGEVIN—Ce gardien a pris soin depuis trois ans de deux phares situés à un quart de mille l'un de l'autre, moyennant un salaire de \$150 par année, et maintenant, tout d'un coup, on propose de doubler son salaire. Ses devoirs ne seront pas plus considérables que depuis trois ans; la seule raison qu'on donne de cette augmentation est que c'est un endroit solitaire, et que le gardien n'a aucun jardin à

cultiver pour rendre sa solitude plus gaie.

Je pourrais dire qu'il y a des gardiens de phare tout aussi solitaires, et dont les phares se trouvent au milieu du St. Laurent, à trois ou quatre milles de la côte.

Ces gardiens n'ont pas eu d'augmentations de salaire. Je crois qu'il devrait y avoir une règle pour ces augmentations, et qu'elles ne devraient pas être faites d'une manière discrétionnaire.

L'année dernière, j'ai cité le cas d'un gardien de phare dont le salaire avait augmenté graduellement jusqu'à \$350, simplement parce qu'il avait un ami auprès de l'autorité.

Le cas présent est semblable. On a pu augmenter le salaire d'un homme de \$50, mais on avait un but en le faisant: il a été augmenté pour qu'il ne demande pas d'augmentation l'année prochaine, et qu'on puisse augmenter celui de quelque autre parent.

Au phare de Port Charles, un point très important entre Montréal et Québec, et où l'on a dépensé une forte somme d'argent, le gardien ne reçoit que \$150 et doit entretenir les phares à partir du milieu d'avril jusqu'au 1er décembre. Pourquoi cet homme ne reçoit-il pas \$300? Il s'ennuie autant que l'autre.

Le phare du cap aux Oies est un des endroits les plus ennuyeux du bas du St. Laurent; néanmoins, le gardien de ce phare ne reçoit que \$200.

Le fait que le salaire du gardien de Tadoussac a été élevé à \$300 aura ce résultat; que tous les gardiens de phares demanderont à être mis sur le même pied d'égalité.

Je ne dis pas que l'ouvrage de ce gardien ne vaut pas \$300; mais, s'il le vaut, celui des autres gardiens vaut autant.

Je désirerais savoir si le ministre a aucune explication à donner au sujet de cette augmentation.

Sir ALBERT J. SMITH—Avant de me rendre à la demande du gardien, je fis faire une enquête, et M. Gregory visita la localité. Il fit rapport au ministre que \$150 était un trop petit salaire, et représenta que les deux phares étaient situés à un tiers de mille l'un de l'autre et étaient reliés par un chemin rude et rocailleux, très